

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

Séance n° 2 du 9 juin 2023

DATE DE LA CONVOCATION
le 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Isabelle CATHERIN, Sandrine HEUDE, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Patrick BOUTEILLER, représenté par Thierry JOURNEUX, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE et Majda LACHGAR.

Secrétaire : Thierry JOURNEUX.

❖ *Délibération n° CM..20-2023*

Festival Les Potaumnales 2023

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accueillir la 20^{ème} édition du festival Les Potaumnales intitulée HORS JEUX portant sur l'exposition «**Hockey sur gazon**».

Le partenariat avec DIAPHANE, pôle photographique en hauts de France est défini dans une convention.

Entendu cet exposé,

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 060-216005793-20230609-20_2023-DE

SLO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- ◆ **DONNE** un avis favorable à l'organisation de cette manifestation, et
- ◆ **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dédiée avec DIAPHANE.

Pour extrait certifié conforme, le 14 juin 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 14 juin 2023.

Thierry JOURNEUX, Secrétaire